Compte Rendu du Conseil Municipal de Montet et Bouxal Séance du 4 Juin 2020

L'an deux mil vingt et le 4 Juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de MONTET-ET-BOUXAL, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE Maire

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

<u>Sont présents</u>: MM. AYROLES Sylvain – CASTANIÉ Albert - COSTES Florent - HUDRY François - LEPRETTRE Stéphane – PECHEYRAN Didier - Mmes BOUSQUET Véronique – CARSAC Véronique – FEYT Evelyne – GUENETTE Catherine

Absent(e)s excusé(e)s: M. ESCALÉ Jean-Claude

<u>Date de la convocation</u> : le 28/05/2020 <u>Secrétaire de séance</u> : M. COSTES Florent

Ordre du jour :

- 1- Présentation des comptes administratifs 2019
- 2- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 des 4 budgets
- 3- Vote des taxes communales
- 4- Délibération pour une subvention au budget annexe Multiple rural
- 5- Délibération pour les subventions aux associations
- 6- Votes des budgets 2020
- 7- Questions diverses

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 de la COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, ce jour Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **152 848.16 Euros**

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2019 comme suit :

c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 0.00 Euros

c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté : 152 848.16 Euros

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du MULTIPLE RURAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, ce jour Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de – 11373.45 Euros

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2019 comme suit :

c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00 €uros

c/ 002 Déficit de fonctionnement reporté : -11 373.45 €uros

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 de l'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, ce jour Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **20 121.86 Euros**

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2019 comme suit :

c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 4 285.24 Euros

c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté : 15 836.62 Euros

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, ce jour Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de **0.00€uros**

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2019 comme suit :

c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00 €uros

c/ 002 Déficit de résultat de fonctionnement reporté : 0.00 €uros

Vote des taxes communales

Monsieur le Maire propose de fixer les taux des taxes communales pour l'année 2020 et rappelle que le régime fiscal applicable en 2020 à la taxe d'habitation est figé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Le conseil municipal décide pour l'année 2020 de reconduire les taux de 2019 à savoir :

Taxe Foncière Bâti 8.84 % Taxe Foncière Non Bâti 198.52 %

Subvention au budget annexe MULTIPLE-RURAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide que le budget principal versera pour 2020 :

• au service du multiple rural une subvention de 35 000€, compte tenu de l'impossibilité pour ce budget de supporter en totalité les charges sur la station-service et des manques à gagner en loyers sur les locaux non occupés.

Subventions aux associations

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide pour l'année 2020 de verser une subvention aux associations comme suit :

- Association « les marchés de Montet et Bouxal » : 100€
- Comité des fêtes : 100€
- APE RPI Labathude Montet-et-Bouxal: 100€
- Amicales du club de Sabadel/Montet : 100€
- Mutuelle entraide coups durs : 80€
- Ass Intercom chasse nature loisirs : 50€
- Ste intercommunale de chasse : 50€
- Association Union Sportive Labathude : 100€
- Association MONTET-ET-BOUXAL pétanque : 100€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Latronquière : 100€
- Coopérative scolaire : 342.61€ (participation au transport pour la piscine)

Vote du budget 2020 COMMUNE

Monsieur Le Maire présente le budget 2020 COMMUNE qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget Commune

Section de fonctionnement 394 518.16€ Section d'investissement 65 200.00 €

Le Conseil Municipal approuve le budget Commune et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Vote du budget 2020 MULTIPLE RURAL

Monsieur Le Maire présente le budget 2020 MULTIPLE RURAL qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget Multiple rural

Section de fonctionnement 401 676.00 € Section d'investissement 70 551.84 €

Le Conseil Municipal approuve le budget Multiple rural et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Vote du budget 2020 Assainissement

Monsieur Le Maire présente le budget 2020 ASSAINISSEMENT qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget Assainissement

Section de fonctionnement 29 636.62€ Section d'investissement 11 526.24€

Le Conseil Municipal approuve le budget Assainissement et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Vote du budget 2020 Lotissement

Monsieur Le Maire présente le budget 2020 Lotissement qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget Lotissement

Section de fonctionnement 66 465.85 € Section d'investissement 69 588.85 €

Le Conseil Municipal approuve le budget Lotissement et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Questions diverses

M. le Maire informe que l'effectif des enfants à l'école ne cesse d'augmenter depuis la reprise le 11 mai 2020. Il a été demandé aux parents d'envoyer un mail une semaine à l'avance lorsqu'il décident de remettre leurs enfants à l'école afin de faciliter l'organisation.

La séance s'est levée à 22h45 Le maire Stéphane LEPRETTRE